

SIRTOM DE LA RÉGION DE BRIVE 2020



« Ensemble, faisons plus
pour jeter moins ! »



HISTORIQUE - MOYENS

- 61 communes se sont regroupées pour créer le SIRTOM le 18 décembre 1973 (107 000 habitants)
- Actuellement, le SIRTOM est un EPCI composé de 120 communes (155 707 habitants)



Implantation

- Services Techniques :

Valat de Daudy - 19600 St Pantaléon de Larche

- Services Administratifs :

CS 11019 - Avenue du 4 juillet 1776

19315 Brive Cedex

- Plus 3 centres techniques décentralisés :
 - Condat sur Vézère avec 2 équipes
 - Nonards avec 2 équipes
 - Uzerche avec 3 équipes

Le personnel

- administratif : 20 agents
- technique : 130 agents

Ses moyens



- 40 bennes
- 6 polybennes
- 15 fourgons et véhicules légers



LES MISSIONS

- la collecte et la valorisation des déchets ménagers
- la collecte et la valorisation des déchets recyclés
- la collecte et la valorisation des déchets fermentescibles
- la prévention des déchets et une politique d'économie circulaire

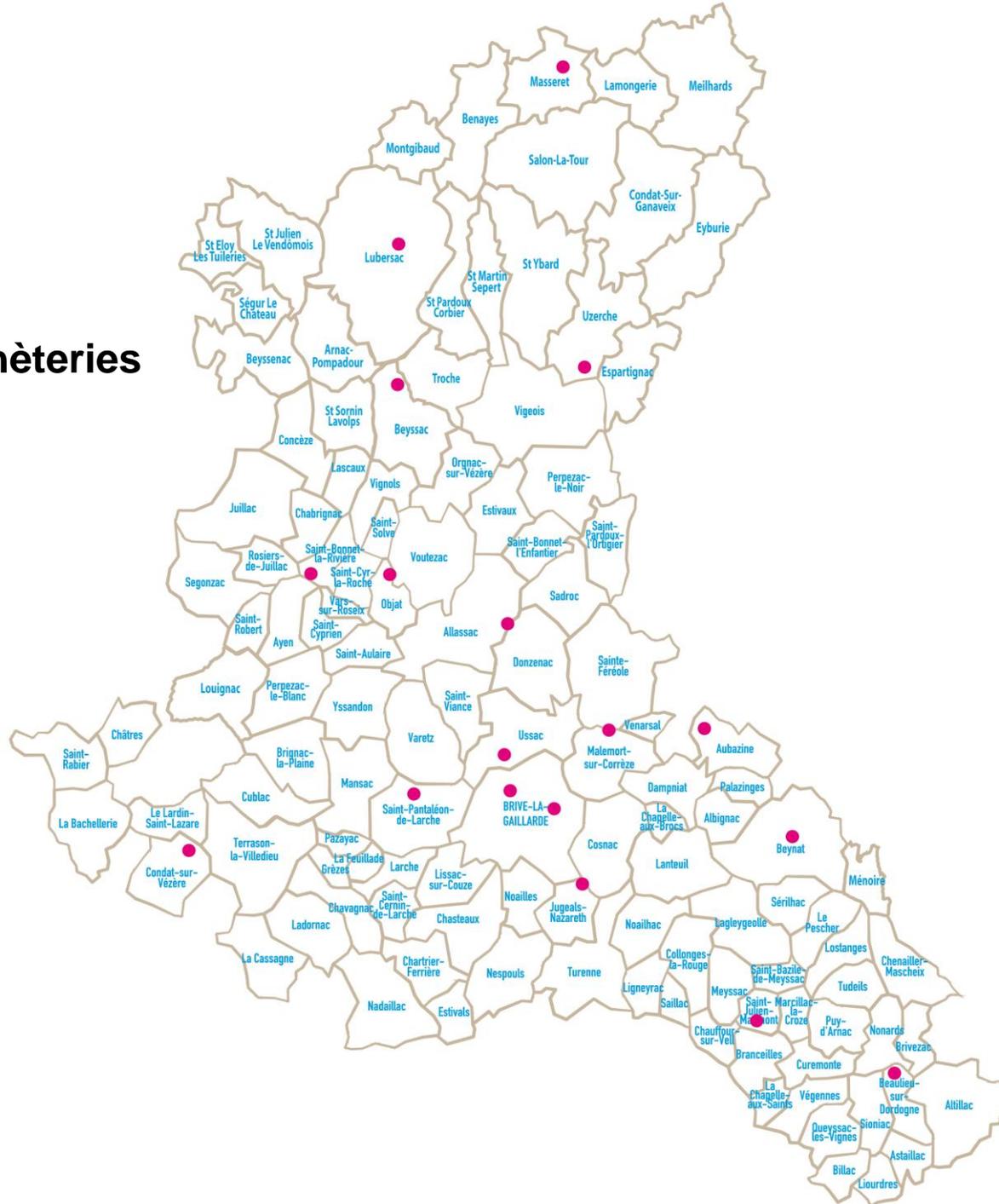


Ce sont :

- ❖ Plus de 1 100 colonnes AV dont 583 colonnes verre
- ❖ Plus de 142 000 bacs individuels
- ❖ Plus de 8 800 composteurs distribués
- ❖ 105 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- ❖ 18 déchèteries à moins de 15 mn de chaque habitation

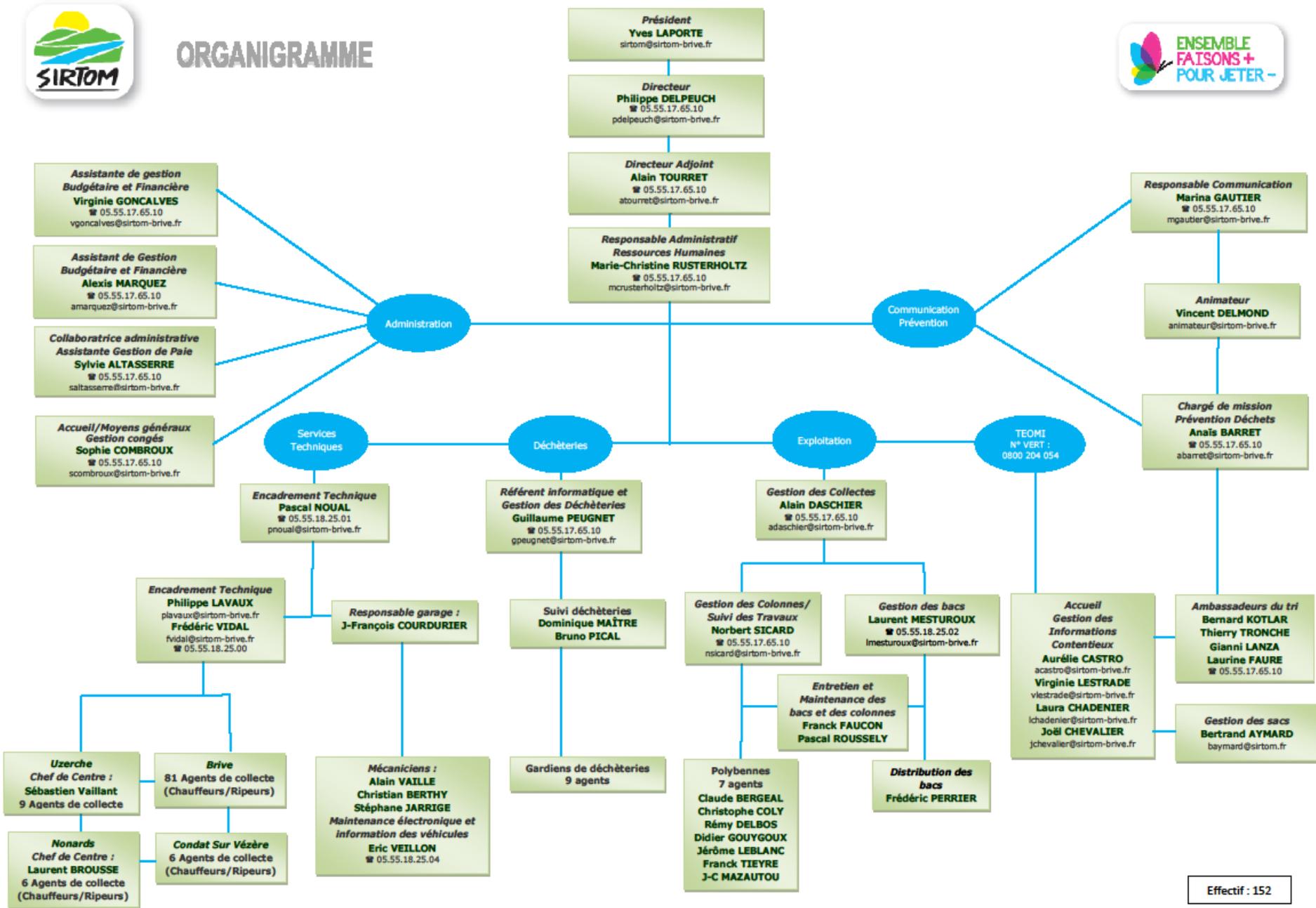


18 déchèteries





ORGANIGRAMME



La gouvernance du syndicat



- Le Sirtom est administré par un comité syndical composé de 147 délégués titulaires et 109 délégués suppléants
 - (1 ou plusieurs représentant(s) par commune)
qui élisent un bureau composé de :
- Un Président
- Cinq Vice-Présidents
- Neuf Membres du bureau



Nombre de délégués par commune



Nombre d'habitants	Nombre de délégués par commune	Nombre de voix par délégué	Suppléants
0 à 2000	1	1	1
2000 à 3000	2	1	0
3000 à 5000	3	1	0
+ 6000	4	1	0
+ 7000	5	1	0
+ 40000	6	6	0



LE SIRTOM C'EST QUOI ?



LES PRINCIPES DU SYNDICAT



1. Solidarité

- Chaque commune est représentée
- Mutualisation des dépenses avec un coût/moyen par habitant pour le calcul du montant de la prestation de chaque commune
- Les prestations particulières sont facturées aux communes qui en bénéficient



LES PRINCIPES DU SYNDICAT



2. L'anticipation

- Améliorer la qualité de vie pour tous
- Préserver l'environnement
- Améliorer les conditions de travail des agents



LES REGLEMENTATIONS

La politique du SIRTOM est encadrée par des réglementations et des directives Européennes, Nationales et Régionales



- La Directive Européenne du 19 novembre 2008, transposée en droit Français dans le Code de l'Environnement
- Les prescriptions du Grenelle I de l'environnement du 3 août 2009
- Les prescriptions du Grenelle II de l'environnement du 12 juillet 2010
- La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui a été approuvé le 21 octobre 2019
- Les recommandations de l'ADEME
- Les recommandations de CITEO



LE CONTEXTE



Depuis 2002, le Sirtom a mis en place une politique globale de collecte et d'élimination des déchets avec :

- La collecte des OMR
- La construction et la gestion d'une déchèterie par canton (2003)
- La mise en place du tri sélectif (2005)



LA DEMARCHE DU SIRTOM



Le cadre réglementaire et les objectifs du grenelle ont fait évoluer la démarche du SIRTOM.

Par délibération du 14 octobre 2010, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, la mise en place d'une nouvelle politique de la gestion des déchets ménagers, visant à modifier les habitudes et le comportement des usagers de façon importante.

Les objectifs à atteindre étaient :

- La réduction du tonnage d'ordures ménagères résiduelles,
- L'augmentation de la part de déchets valorisables,
- L'utilisation rationnelle du service : volonté de responsabiliser et d'impliquer l'utilisateur,
- La maîtrise des coûts.



UN PROJET GLOBAL

- **Optimiser les collectes (mise en place en juin 2012)**
 - Passage à la semaine sur 4 jours en journée continue
 - Refonte des secteurs de collecte en se dédouanant des frontières communales
 - Uniformisation de la fréquence de collecte des OMR en C1 .
 - Extension de la collecte sélective en porte à porte à 100% de territoire avec une fréquence en C1 sur Brive, Malemort et Terrasson et en C0,5 sur le reste du syndicat.
 - Redéploiement et renforcement des points d'apports volontaires verre et papier.
 - Maintien des collectes spécifiques (lycées, écoles, EHPAD, campings.....)
- **Moderniser et sécuriser la collecte**
 - Mise à disposition de bacs pour plus de salubrité publique et de propreté
 - Matériel de collecte (camions) équipé d' un système d'identification embarquée, de GPS et de téléphonie.
- **Renforcer la sécurité des agents**
 - Application de la recommandation R 437 du Code du Travail prescrivant la suppression de la collecte en sacs (pour éviter les problèmes liés aux risques dorsolombaires, piqûres, coupures ... etc).
- **Changement des paramètres de calcul des prestations communales**
 - Abandon des paramètres actuels et passage à un coût mutualisé à l' habitant
- **Mise en place d'une incitation en fonction du volume et du nombre de levées**



COMMENT LES COMMUNES PEUVENT FINANCER LE SERVICE ?



- Par le budget général :

- Par la Taxe (TEOM):

C'est une taxe additionnelle à la taxe foncière qui est calculée sur la base de la valeur locative des propriétés bâties

- Par la Redevance (REOM):

Contrairement à la TEOM, la redevance n'est pas un impôt mais la contrepartie d'un service. Elle repose sur une part fixe qui équivaut à un abonnement et une part variable en fonction du service rendu.



TEOM OU REOM ?



Décision politique

Egalité ou Equité

En 2010, les élus, à l'unanimité du comité syndical, ont décidé de s'orienter vers la **TEOM**.



LES ENJEUX DE LA TIEOM



Nous avons souhaité concilier solidarité et responsabilité afin que l'utilisateur paie un prix plus juste.

Pour cela, nous sommes passés d'un raisonnement fondé sur l'égalité à un raisonnement fondé sur l'équité permettant de prendre en compte les caractéristiques économiques et sociales des habitants en vue de tendre vers une égalité effective.

Nous avons recherché un certain équilibre afin que les plus aisés ne paient pas aveuglément une taxe sans rapport avec le service et que les plus modestes ne se retrouvent pas accablés sous le poids d'une redevance qu'ils ne peuvent pas assumer.

Ces objectifs doivent également s'articuler avec la nécessité de responsabiliser l'utilisateur pour réduire les tonnages.



POURQUOI LA TIEOM ?



Part fiscalisée:

- Maintien de la mutualisation
- Garantie du produit attendu donc des recettes du syndicat (pas d'impayé)
- Garantie de la mise à jour du fichier usagers

Part Incitative :

- Sensibilisation et responsabilisation des habitants



LA TIEOM



La part incitative de la TiEOM peut varier de 10% à 45%.

Les deux premières années (2015 et 2016) le SIRTOM a appliqué une part incitative de 20%

En 2017, le taux de part incitative est monté à 35%

Depuis 2018, le taux de la part incitative est au maximum soit 45%, ce qui veut dire que l'utilisateur paie pratiquement la moitié de sa taxe en fonction de sa production réelle de déchets et peut ainsi mesurer sur sa cotisation, les conséquences des efforts qu'il peut faire d'une année sur l'autre .



LE BUDGET DU SIRTOM



- Le budget du syndicat s'élève à environ :
 - Fonctionnement : 19 000 000,00 €
 - Investissement : 3 500 000 €
- Les recettes proviennent essentiellement :
 - des cotisations des usagers : 14 500 000,00 €
 - des subventions, des aides et soutiens des éco-organismes : 3 500 000,00 €
 - des ventes de produits : 1 000 000,00 €





LES MISSIONS DE SIRTOM



Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles



La collecte des ordures ménagères résiduelles peut se faire de 4 manières différentes.

- En porte à porte par l'intermédiaire de bacs individuels à couvercle de couleur marron d'une capacité de 120 L, 180 L, 240 L, 340 L ou 770 L et pucés pour permettre l'identification de chaque usager.

A chaque levées, est comptabilisé en litres le volume du bacs que le bac soit plein ou pas.

Généralement, la fréquence de collecte est de 1 fois sur l'ensemble du territoire.

Il est donc impératif de sortir son bac quand il est plein



Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles



- En apport volontaire dans les colonnes enterrées ou semi-enterrées mises à disposition sur le territoire.

A chaque dépôt l'utilisateur doit se munir d'un badge individuel qui permet son identification ainsi que le déverrouillage du tambour.

Les badges sont fournis gratuitement par le SIRTOM à chaque usager qui le demande.

A chaque dépôt est comptabilisé le volume du tambour, soit 50 L (100 L pour certaines colonnes destinées aux gros producteurs)



Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles



- En apport volontaire dans des bacs de regroupement fermés à clé pour les rues ou les hameaux où le camion n'a pas accès. Chaque usager possède une clé.

Ces points peuvent regrouper au maximum 10 habitations. Pour la comptabilisation de leurs déchets les usagers utilisent des sacs post-payés qu'ils peuvent se procurer au SIRTOM ou dans leur mairie. Le volume des sacs est de 30 L, 50 L, ou 100 L, ils sont conditionnés en rouleaux de 25 sacs et comptabilisés à l'année N+1 (25 X 30 L= 750 L)



- En sacs post-payés pour des habitations ne disposant pas de place pour stocker un bac ou pour un événement particulier qui peut générer plus de déchets (réception, mariage, déménagement....). Seul sac que l'on collectera sur le domaine public.



Tout habitant du territoire peut bénéficier des 4 solutions de collecte

Le tri des fermentescibles ou restes de repas



Le tri des fermentescibles représente 30% de la poubelle marron et peut se faire de 3 manières différentes:

- En porte à porte par l'intermédiaire de bacs marrons de 120 L avec une cuve réductrice de 60 L.

Chaque foyer est équipé d'un bio-seau ajouré de 10 L et de sacs kraft avec fond en cartonnette

Les gros producteurs sont équipés de bacs de 120 L, 240 L ou 340 L avec housses kraft ou amidon de pommes de terre.



La fréquence de collecte est de 1 ou 2 fois par semaine effectuée avec des camions bi compartimentés qui ramassent en même temps les ordures ménagères afin d'éviter un coût de fonctionnement supplémentaire.



Le tri des fermentescibles ou restes de repas

- En apport volontaire dans les colonnes enterrées ou aériennes type « tubes ».

Ces colonnes sont destinées à l'habitat vertical et aux centres bourgs.

L'utilisateur dispose comme en porte à porte d'un bio-seau et de sacs kraft. Avec le même badge que pour les OMR il peut à tout moment déposer ses biodéchets.

- Par les composteurs individuels ou collectifs

Le SIRTOM met à disposition de tous les usagers avec une participation de 20, 30 ou 40 € des composteurs individuels de 400, 600 ou 800 L. Ils sont à retirer dans nos locaux ou dans les mairies qui organisent 2 distributions par an.

Il existe également des composteurs collectifs en bois de 1, 5 ou 10 m³ pour les écoles, les EHPAD ou les pieds d'immeubles.



Collecte du tri sélectif Emballages - Corps creux



- En porte à porte par l'intermédiaire de bacs individuels à couvercle de couleur jaune d'une capacité de 120 L, 180 L, 240 L, 340 L ou 770 L et pucés pour permettre l'identification de chaque usager.



Ce bac n'est pas pris en compte dans la tarification incitative

- En apport volontaire dans les colonnes enterrées ou aériennes mises à disposition sur le territoire.

Le SIRTOM possède sur son territoire:

- 94 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- 207 colonnes aériennes

Pour apporter ces déchets à ces colonnes les usagers disposent de sacs de pré-collecte à retirer dans les mairies ou au SIRTOM



Collecte du tri sélectif Verre - Papier



Ces 2 flux peuvent être facilement stockés à domicile

- Collecte de ces 2 flux uniquement en apport volontaire dans les colonnes enterrées ou aériennes mises à disposition sur le territoire.

Le SIRTOM possède sur son territoire:

Pour le verre :

- 88 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- 583 colonnes aériennes



Pour le papier :

- 66 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- 312 colonnes aériennes



Pour apporter ces déchets à ces colonnes les usagers disposent de sacs de pré-collecte à retirer dans les mairies ou au SIRTOM



Quand j'amène mon verre à la colonne, j'amène mon papier !

Les apports en déchèteries



Les apports en déchèteries

Le SIRTOM dispose de 18 déchèteries sur son territoire situées à moins de 15 mn de chaque habitation.

- Allasac/Donzenac, Aubazine, Beaulieu, Beynat, Beyssac, Brive-Léo Lagrange, Brive-Tujac, Condat sur Vézère, Cosnac, Lubersac, Malemort sur Corrèze, Masseret, Objat, St Bonnet La Rivière, St Julien Maumont, St Pantaléon de Larche, Ussac et Uzerche.

Les différents flux collectés sur ces déchèteries :

- L'amiante
- Le bois traité
- Le bois non traité
- Les déchets verts
- Les encombrants
- Les métaux
- Les gravats valorisables
- Les gravats non valorisables
- Les meubles
- Les textiles
- Les ampoules et néons
- Les batteries
- Les DDS
- Les D3E
- Le papier
- Le polystyrène
- Les huiles de vidange
- Les huiles végétales
- Les piles
- Les radiographies
- Les capsules Nespresso
- Les DASRI



Les apports en déchèteries



Les usagers et les collectivités:

Chaque usager du territoire a accès aux 18 déchèteries du SIRTOM. Les déchèteries sont en libre accès, limité aux véhicules de moins de 3,5 Tonnes.

Les professionnels:

L'accès des professionnels est autorisé et soumis à facturation sur toutes les déchèteries du SIRTOM hormis celles d'Allasac-Donzenac Malemort et des deux déchèteries de Brive.

Après signature d'un contrat, est défini le choix des conditions d'accès (abonnement annuel ou forfait au passage).

Seuls les gravats, déchets verts, encombrants et bois sont facturés.

A chaque apport, le gardien enregistrera les catégories de déchets et leurs quantités (au poids ou au volume estimé).

Une facturation sera établie par le SIRTOM tous les mois aux professionnels



La facturation adressée sera la preuve d'une élimination conforme à la réglementation

La prévention des déchets

Le déchet qui coûte le moins est celui que l'on ne produit pas



Depuis de nombreuses années le SIRTOM a mis en place une politique de prévention des déchets avec:

- en 2009, un programme de prévention des déchets
- en 2015, un programme territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »
- en 2018, un programme « Oprévert » sur la réduction des déchets verts

De nombreuses actions ont été menées:

- **Compostage:**

- promotion du compostage individuel depuis 2009
- promotion du compostage collectif (écoles, lycées, EHPAD...)

- **Gaspillage alimentaire:**

- suivi réduction du gaspillage alimentaire dans les écoles et les lycées
- mise en relation des grands surfaces avec des associations

- **Entreprise:**

élaboration de diagnostics déchets



La prévention des déchets



- **Eco manifestation:**
 - guide conseil des éco manifestations
 - prêt de gobelets et barquettes réutilisables
- **Déchets verts:**
 - prêt de broyeur auprès des communes, EPCI, associations
 - aide à l'achat de kit « mulching » pour les communes
 - mise à disposition de broyat pour les particuliers en déchèterie
- **Sensibilisation grand public:**
 - animations sur le compostage en partenariat avec la ressourcerie
 - animations sur la fabrication de produits ménagers
 - animations de stands semaine du développement durable, supermarchés
 - création d'un guide « zéro déchet »
- **Déchèteries:**
 - sensibilisation au don / réemploi / réparation sur les déchèteries
 - annuaire des réparateurs en lien avec la chambre des métiers
 - mise en place de benne de réemploi pour les associations (Emmaüs, la ressourcerie Gaillarde, tri-porteur.....)
 - dons ou ventes d'objets sur notre site Internet « Troc Sirtom »



La formation et l'éducation

La formation et l'éducation constituent la base de la prévention et de la réduction des déchets, que ce soit auprès des communes qui doivent être le relais du SIRTOM sur le terrain ou auprès de publics jeunes qui représentent l'avenir.



- La formation des référents:

Il est demandé à chaque commune de désigner 2 référents (1 élu + 1 agent), qui seront les relais du SIRTOM sur le terrain pour toutes les questions environnementales. Le SIRTOM organise au moins 2 réunions de formation par an sur un thème bien précis (compostage, gaspillage alimentaire...). De plus, le SIRTOM propose et finance à ces référents des formations de guides ou maîtres composteurs.

- L'éducation auprès des écoles:

Le SIRTOM a recruté un animateur, qui sur simple demande, organise des animations sur le tri, le recyclage ou la prévention auprès des établissements scolaires ou des centres de loisirs.

En 2019 : il y a eu 87 interventions auprès de 2 870 élèves de cycle 1, 2 et 3.



La Communication



La communication doit tenir une place importante pour la réussite d'un projet. Elle doit être pertinente, permanente et adaptée au public concerné.

On a pu remarquer qu'une baisse de la communication entraînait automatiquement une baisse des résultats.

La communication doit se décliner sous plusieurs formes et plusieurs supports :

- La sensibilisation terrain par les ambassadeurs :
 - Information en porte à porte auprès des usagers et professionnels
 - Animation dans les écoles et centres de loisirs
 - Accompagnement à la mise en place du tri ou du compostage
 - Animations grand public: tenue de stands (semaine DD, SERD, manifestations....)
 - Formations internes (agents SIRTOM ou autres collectivités)
 - Visites des déchèteries, centre de tri (écoles, associations....)



La Communication



- La signalétique :
 - Adhésifs bacs / colonnes
 - Rouleaux adhésifs pour dysfonctionnement constatés à la collecte
 - Panneaux déchèteries et points d'apport volontaire
 - Affiches sensibilisation au tri (emballages / papier)
 - Affiches consignes de tri
- Les médias et les supports interactifs :
 - La presse (La Montagne, la Vie Corrézienne, Sud-Ouest, Brive Mag)
 - La radio (France Bleu, Cristal FM, RFM.....)
 - La télévision (TF1, FR3.....)
 - L'affichage urbain
 - L'affichage sur les flancs des bennes à ordures ménagères
 - Le site Internet SIRTOM
 - Le site Internet Troc Sirtom
 - La page Facebook
 - Les campagnes SMS (reports de jour de collecte, modifications secteurs.....)



La Communication



- Les supports écrits :
 - « Mon guide Zéro Déchet »
 - « Mon guide des déchets » (TiEOM, consignes de tri, déchèteries)
 - « Guide éco-événements »
 - « Réglette Mémo-tri »
 - « Actu' déchets » (info à destination des mairies)
 - Flyers (consignes de tri, verre, papier, dysfonctionnements)
 - Rapport d'activités
 - Information « nouveaux arrivants » sur le territoire
 - Proposition d'encart pour les bulletins municipaux

- Le matériel et les objets publicitaires :
 - Matériel d'exposition (vitrines recyclage, Kakémonos....)
 - Sacs de pré-collecte (emballages, papier, verre)
 - Totems de tri pour manifestations temporaires
 - Gobelets et barquettes réutilisables
 - Cendriers de poche, sacs shopping, stylos, crayons, taille-crayons....



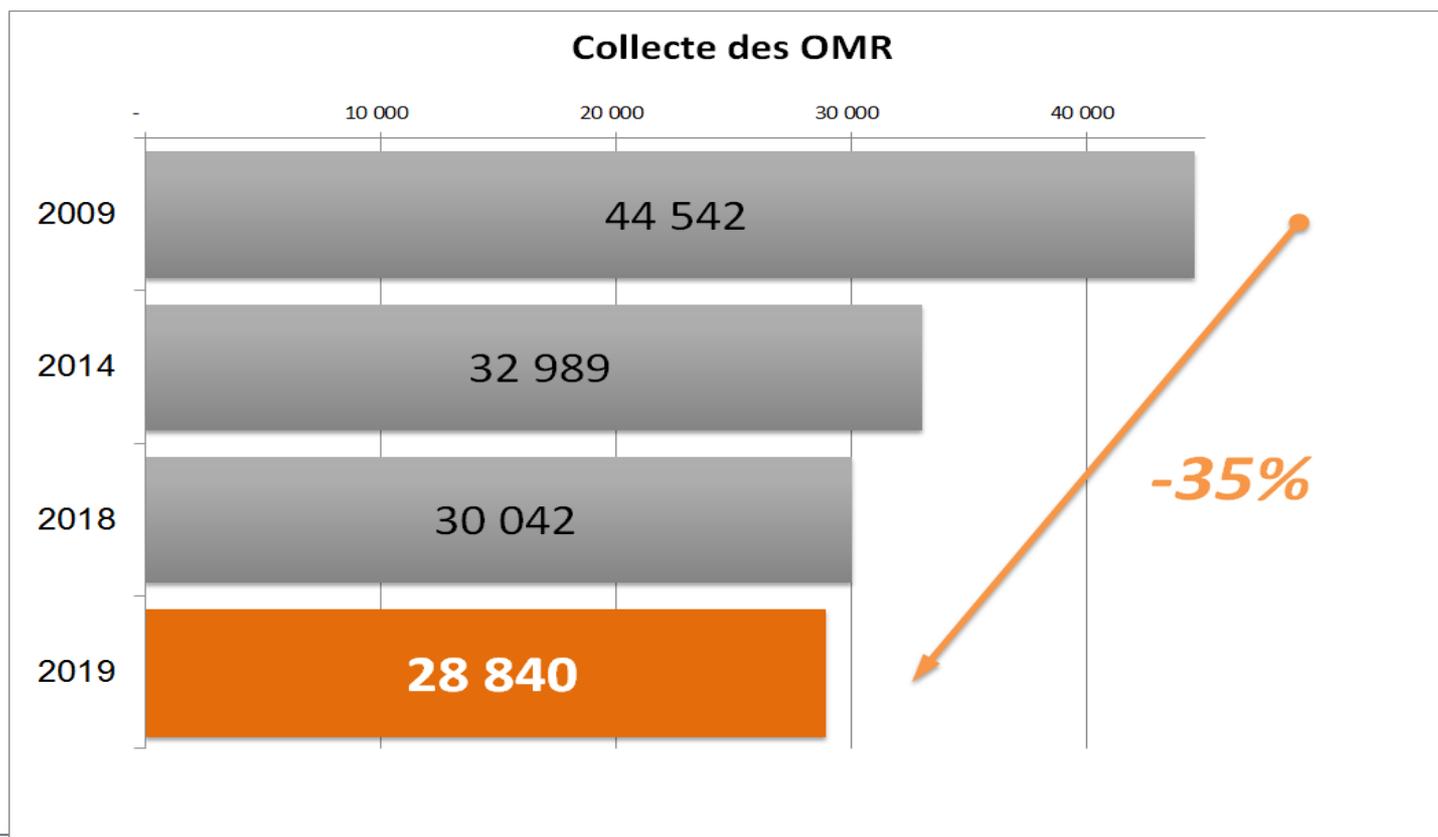
Le SIRTOM alloue chaque année une somme importante à la communication (100 000 à 150 000 €)



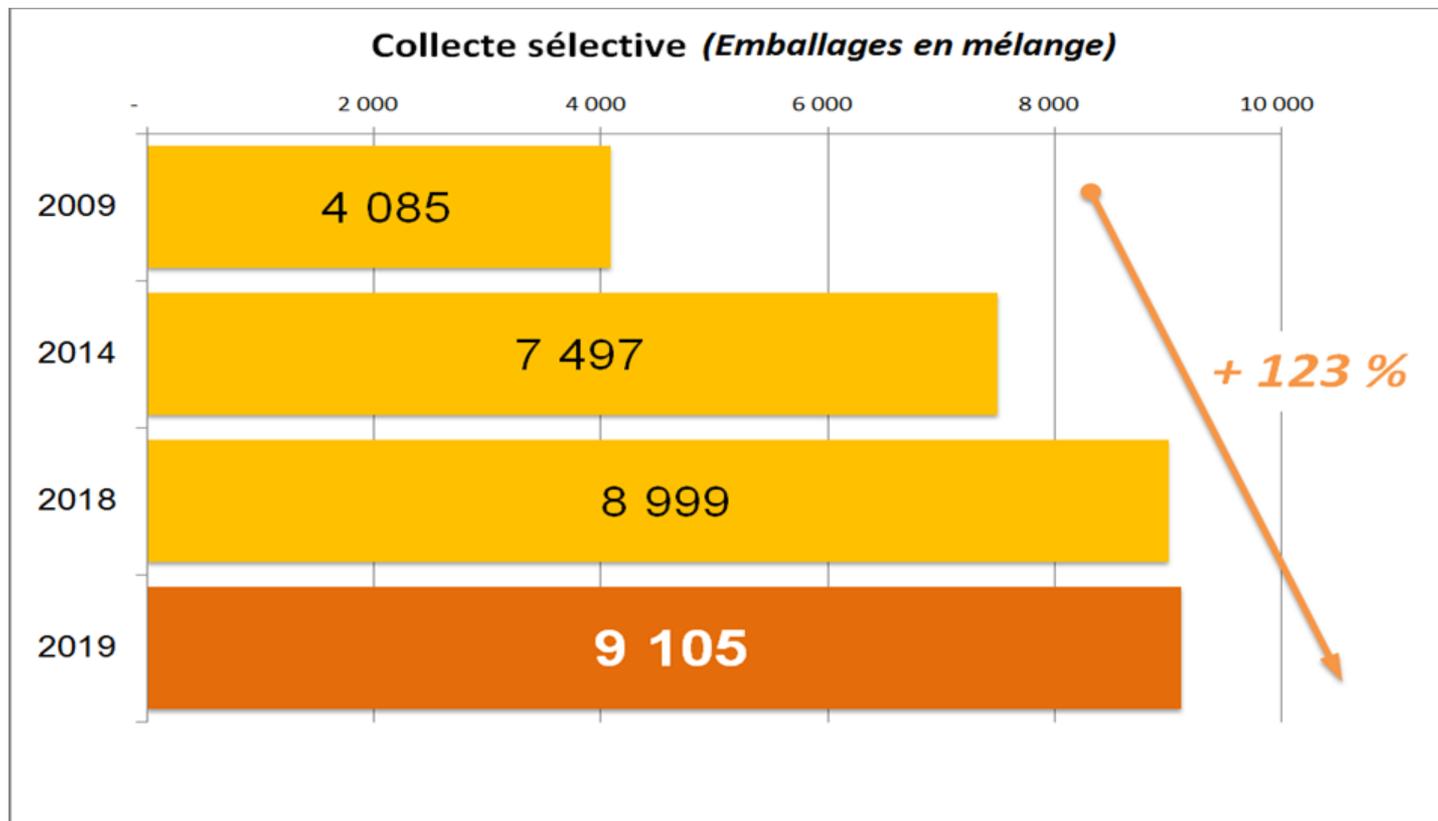
Les Résultats



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



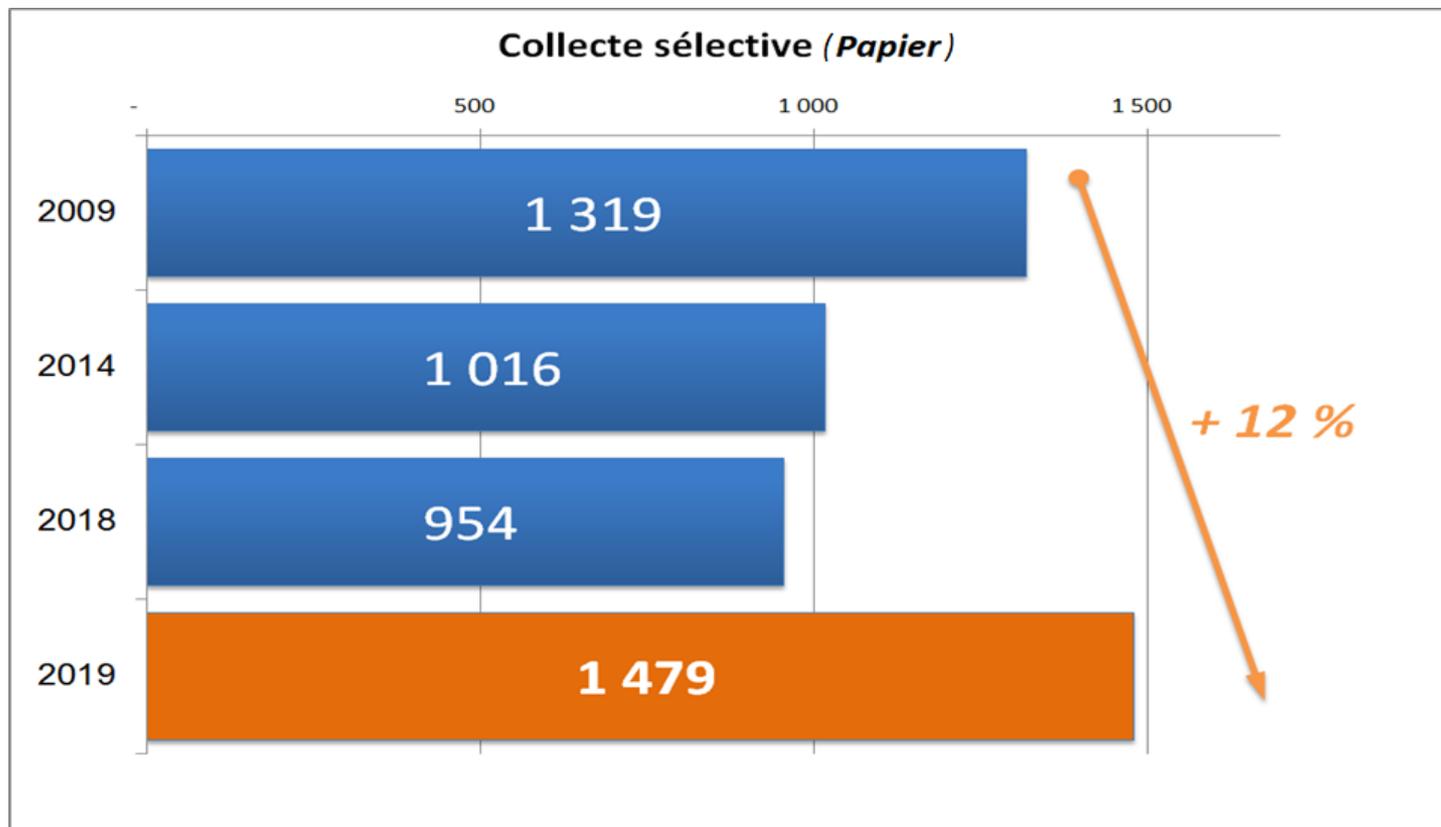
LE SÉLECTIF EN MÉLANGE



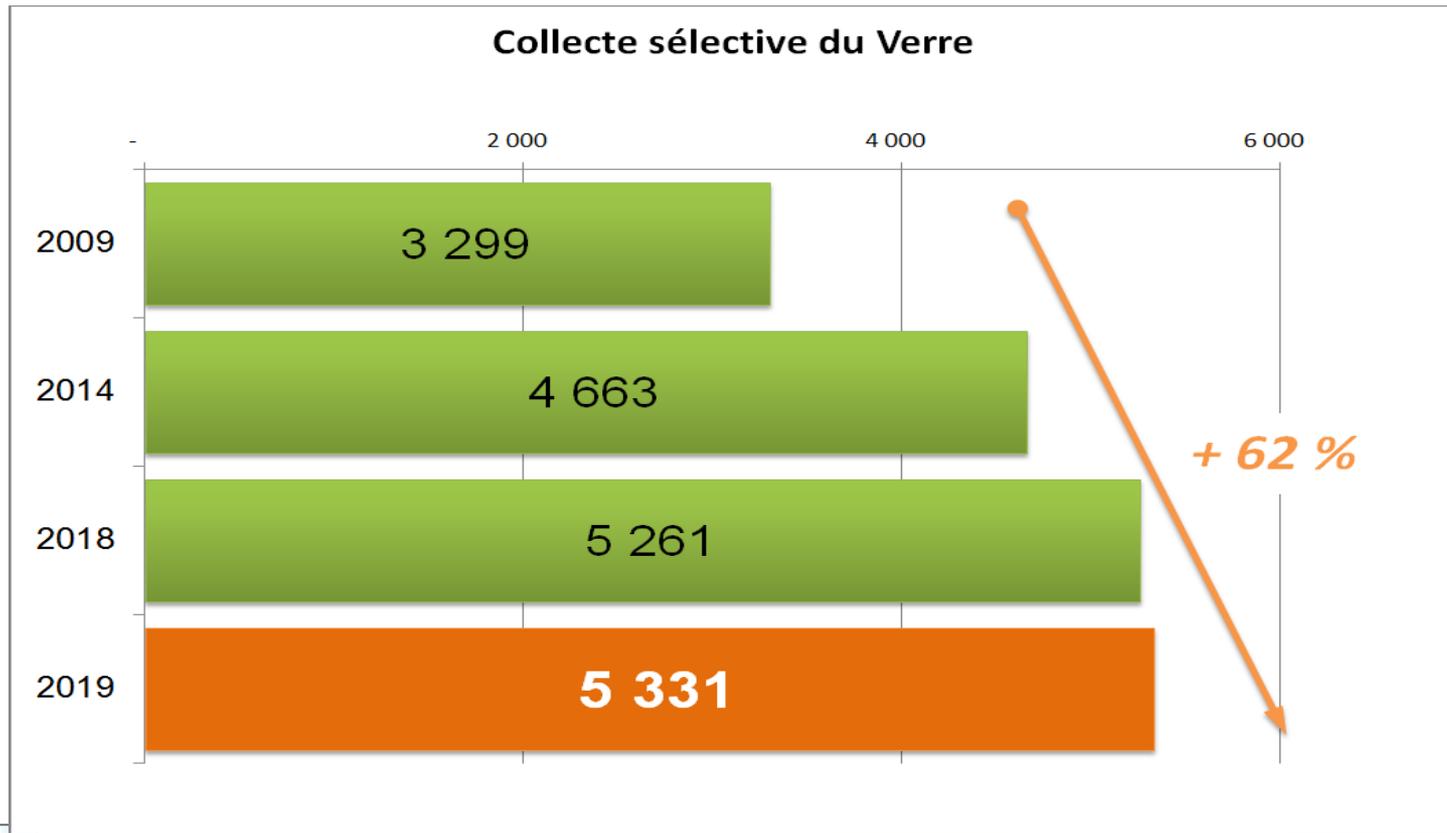
LE PAPIER EN APPORT VOLONTAIRE



ENSEMBLE
FAISONS +
POUR JETER -



LE VERRE



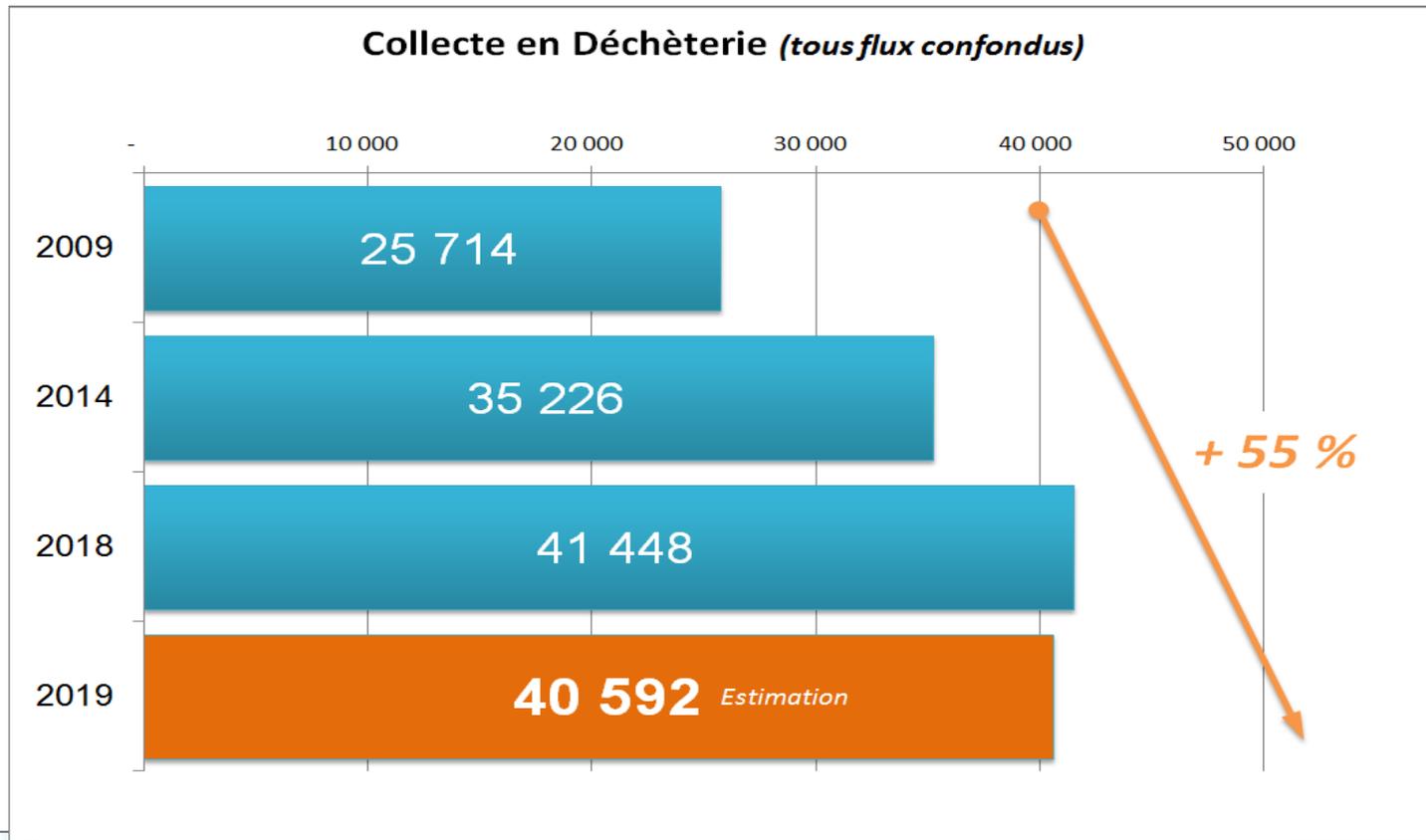
LES FERMENTESCIBLES



	2016	2017	2018	2019
Rosiers	17860	95060	60340	50586
Bouquet	0	10410	49310	50332
Le Breuil Malecroix	0	0	0	45084
 Tubes	0	1080	18108	25844
Métiers de bouche	0	26712	22616	25116
Lycées / collèges	0	23200	71424	79128
TOTAL	17860	156462	221798	276090



LES DÉCHÈTERIES





ENSEMBLE
FAISONS +
POUR JETER -

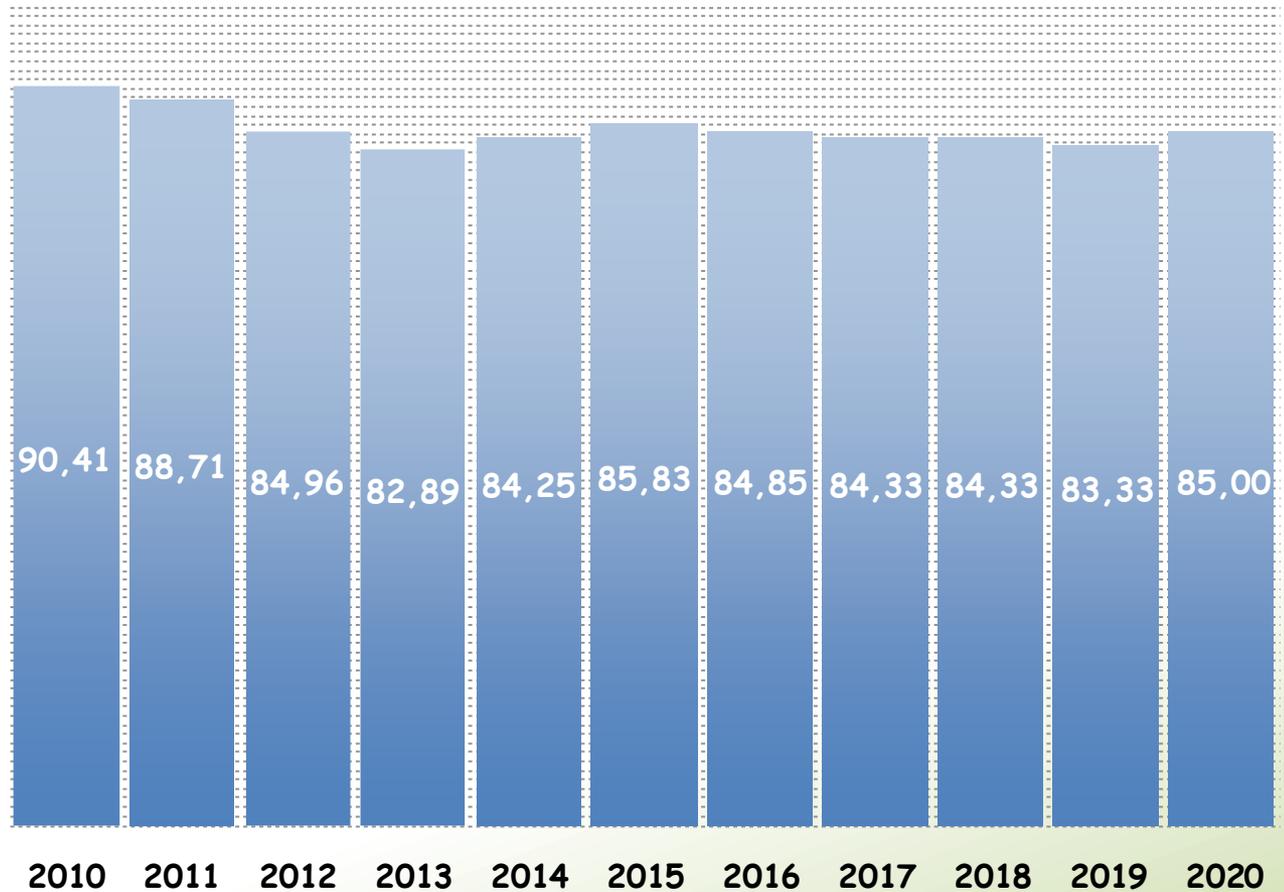
Résultats 2010 à 2019

Années	Population	OMR Tonnes	N-(N-1)	Kg/Hab/an	CS+ papier	Verre	Déchèteries	N-N-1	Total	Kg/Hab/an
2010	141 044	40 243	-1 029	285	4 157	3 558	26 695	981	74 653	529
2011	141 889	38 066	-2 177	268	4 206	3 526	28 280	1 585	74 078	522
2012	140 054	34 218	-3 848	244	5 979	3 756	28 488	208	72 441	517
2013	141 130	29 403	-4 815	208	7 651	4 084	29 042	554	70 180	497
2014	156 334	32 989	3 586	211	8 513	4 663	35 226	6 184	81 391	521
2015	155 665	30 732	-2 257	197	9 075	4 961	35 444	218	80 212	515
2016	155 379	29 965	-767	192	9 740	4 989	37 359	1 915	82 053	527
2017	155 736	31 494	1 528	202	9 555	5 046	39 364	2 004	85 552	547
2018	156 399	30 042	-1 452	192	9 953	5 261	41 448	2 084	86 704	554
2019	156 074	28 840	-1 202	185	10 584	5 331	40 592	-856	85 347	547



Années	Coût moyen par habitant
2010	90,41 €
2011	88,71 €
2012	84,96 €
2013	82,89 €
2014	84,25 €
2015	85,83 €
2016	84,85 €
2017	84,33 €
2018	84,33 €
2019	83,33 €
2020	85 €

Coût moyen par habitant





MERCI DE VOTRE ATTENTION

